Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251219-2025_182-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	28

Vote
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 2

Date de la convocation
2 décembre 2025

N° de la délibération
2025-182

L'an 2025, le 15 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 2 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 2 décembre 2025.

Présents (23) : M. TROADEC Christian, MAIRE,

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRE Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine.

et MM : AUFFRET Ludovic, BRIAND Philippe, CADIOU Alain, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves

Absents ayant donné procuration (5) : BERNARD Joseph à TROADEC Christian, FAUCHEUX Olivier à COUTELLER Serge, BOUSSARD Laure à THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme à ZAIED Martine, LE GUERN Isabelle à BRIAND Philippe

Absents (1) : CLAUDE Mickael

Le quorum est atteint.

A été nommé secrétaire : PHILIPPE Hervé

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 18 décembre 2025
- La transmission au contrôle de légalité le 18 décembre 2025

Budget principal ville – Autorisations de programme / Crédits de paiement (AC/CP)

Rapporteur : Daniel COTTEN

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251219-2025_182-DE

Les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par des articles du code général des collectivités territoriales (CGCT) et du code des juridictions financières.
Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année.

Afin de permettre l'engagement des projets réalisés sur plusieurs années, sans mobiliser la totalité des crédits sur un seul exercice, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'autorisations de programme / crédits de paiement 2026 ci-dessous :

Travaux d'aménagement du Centre-Ville de Carhaix (opération n°132) :

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Centre-Ville de Carhaix, Il est proposé de créer l'autorisation de programme-crédits de paiement (AP/CP) telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES AP/CP

Autorisation de Programme (AP)	Montant total TTC des crédits de paiement	Crédit de paiement TTC						
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Aménagement Centre-Ville (opération 132)	6 568 499. 17 €	409 000 €	918 851 €	1 722 472 €	220 000 €	350 000 €	798 176.17 €	950 000.00 €
	Montant total H.T. des Crédits consommés	Crédits consommés						
Coût total du projet au 31-12-24 4 685 920.94 €		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	3 485 920. 94 €	117 687.66 €	422 599.27 €	1 440 124.29	135 247.61 €	116 320.65€	338 666.65€	915 274.81 €

RECETTES AP/CP

Travaux Centre-Ville (Opération 132)	TOTAL	Crédits budgétaires						
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Subventions obtenues au 31-12-24 : 23.52%	1 143 050.11 €	-	26 228. 70 €	40 810.47 €	170 450.30€	65 318.90€	266 524.74 €	322 717.00 €
	Montant total H.T. prévisionnel des Crédits encaissés au 31-12-24	Crédits encaissés						
Total subventions obtenues 1 102 335. 81 €		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	1 102 335.81 €	-	26 228. 70 €	40 810.47 €	170 450.30€	65 318.90€	266 524.74 €	533 000 €

SUITE DEPENSES AP/CP

Autorisation de Programme (AP)	Crédits paiement TTC 2025	Crédits paiement TTC 2026
Aménagement Centre- Ville (opération 132) Coût total du projet : 5 032 646.13 €	1 200 000. 00 €	20 000 €

SUITE RECETTES AP/CP

Travaux Centre-Ville (Opération 132)	Crédits Budgétaires 2025	Crédits Budgétaires 2026
Subventions obtenues au 31-12-23 : 27.63 % Total subventions obtenues : 1 390 672. 11 €	251 000. 00 €	

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251219-2025_182-DE

Le dossier a été présenté à la commission des finances réunie le 2 décembre 2025.

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, avec 26 voix pour et 2 abstentions (BOUSSARD Laure et THOMAS Pierre-Yves),* approuvent ces propositions.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.
Pour expédition conforme :
A Carhaix-Plouguer, le 16 décembre 2025

Le Maire,
Christian TROADEC

MAIRIE DE CARHAIX - PLOUGUER
29270

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251219-2025_182-DE